



Règlement des études et des examens Bachelor Affaires internationales 2024-2025

Thomas COUDERT
Directeur délégué du Programme Bachelors
thomas.coudert@em-strasbourg.eu

Jeanne BESSOUAT
Directrice des études du programme Bachelors
jeanne.bessouat@em-strasbourg.eu

1 Table des matières

1	<i>Préambule</i>	1
2	<i>Dispositions générales</i>	6
3	<i>Vie étudiante et comportement</i>	6
3.1	Tenue et utilisation des locaux.....	6
3.2	Utilisation des boîtes mail.....	6
3.3	Représentation des étudiants.....	6
3.4	Discipline.....	7
3.5	Vie associative.....	7
3.6	Assiduité.....	7
4	<i>Régime spécial d'études (RSE)</i>	8
4.1	Étudiants salariés.....	8
4.2	Étudiants entrepreneurs.....	9
4.3	Étudiants engagés dans une mission de volontariat.....	9
4.4	Sportifs de haut niveau.....	9
4.5	Étudiant-artiste.....	9
4.6	Étudiants ayant un mandat électif.....	11
4.7	Étudiants engagés dans la vie associative.....	11
4.8	Femme enceinte.....	11
4.9	Situation de santé particulière.....	11
4.10	Chargé de famille.....	11
4.11	Aidant familial.....	12
4.12	Tableau récapitulatif des aménagements possibles *.....	12
5	<i>Les jurys semestriels et de diplomation</i>	13
5.1	Composition du jury.....	13
5.2	Jurys semestriels.....	13
5.3	Jury annuel et de diplomation.....	13
6	<i>Le parcours International Manager</i>	14
6.1	Admission.....	14
6.2	Droits de scolarité.....	14
6.3	Cursus général.....	15
6.3.1	Les enseignements.....	15
6.4	1ère année.....	15
6.4.1	Immersion linguistique et professionnalisante du semestre 2.....	16
6.5	2ème année.....	17
6.6	3ème Année.....	17

6.6.1	La 3ème année en apprentissage.....	18
6.7	Affectations en échange universitaire pour la 3ème année	18
6.7.1	Les langues.....	19
6.8	Acquisitions de compétences particulières.....	21
6.8.1	Exceller en français – Plateforme Voltaire.....	21
6.8.2	Les 3 valeurs de l'École.....	21
6.9	Conditions de passage en année supérieure et conditions de diplomation.....	21
6.9.1	Passage en 2ème année	21
6.9.2	Spécificité du parcours triple diplôme pour passage en 2ème année :	22
6.9.3	Passage en 3ème année	22
6.9.4	Spécificité du parcours en apprentissage.....	23
6.9.5	Spécificité des étudiants inscrits en triple diplôme pour passage en 3ème année	23
6.10	La diplomation.....	23
7	<i>Règlement des examens.....</i>	24
7.1	Modes de contrôle	24
7.2	Spécificité du mode de contrôle de l'Immersion linguistique et professionnalisante de 1ère année	25
8	<i>Missions professionnelles et Année professionnalisante</i>	25
8.1	Généralités pour le Parcours International Manager	25
8.2	Année professionnalisante.....	26
8.2.1	Année professionnalisante dans le cadre d'un redoublement	26
8.2.2	Hors cas de redoublement	27
9	<i>Promotion du Bachelor</i>	28
10	<i>Démission / Abandon / Suspension d'étude.....</i>	28
10.1	Suspension d'étude	28
10.2	Abandon/Démission à la demande de l'étudiant.....	28
10.3	Abandon/démission pour absences injustifiées à tous les examens d'un semestre.....	28
11	<i>Le parcours Team Entrepreneur</i>	29
11.1	Cursus général.....	29
11.2	La 3ème année TE	29
11.3	Les langues (spécificité TE).....	29
11.4	La diplomation (spécificité TE)	30
12	<i>Règlement des examens</i>	30
12.1	Modes de contrôle	30
12.2	Missions professionnelles et Année professionnalisante (spécificité TE).....	31
13	<i>Annexes.....</i>	33
13.1	Annexe 1 : Maquettes des enseignements 2024-2025.....	33
	Parcours International Manager.....	33
	Liste facultative IM1.....	34

Liste facultative IM2.....	36
Liste facultative IM3 - TE3.....	39
Parcours Team entrepreneur.....	40
Années professionnalisantes	41
13.2 Annexe 2 : Règlement des examens 2024-2025	43
13.3 Annexe 3 : Triple diplôme avec les Universités de Hohenheim et Liège	44

1 Preamble

Le Bachelor Affaires Internationales est un Diplôme d'Université de l'EM Strasbourg sur 3 années, et comprend 180 crédits ECTS, au rythme de 60 crédits ECTS par année.

Il forme aux métiers de gestion à l'international. Les enseignements délivrés permettent à l'étudiant :

- d'acquérir des savoirs fondamentaux, d'analyser et traiter l'information économique, de comprendre l'environnement de l'entreprise
- de définir et formaliser une politique financière, marketing/commerciale/de communication, à l'international
- de mettre en œuvre, manager et évaluer des actions et des projets de nature commerciale, marketing, communication, à l'international
- de constituer et développer une relation commerciale et professionnelle
- d'appréhender et intégrer l'environnement international

Le Bachelor Affaires International est scindé en 2 parcours :

- **un parcours International Manager**
- **un parcours Team Entrepreneur (uniquement proposé en 3ème année en 2024/2025)**

Le Bachelor Affaires Internationales de l'EM Strasbourg favorise à différents moments de la scolarité le développement personnel des étudiants et leur accompagnement individualisé.

Chaque étudiant est acteur et responsable de sa formation (cf. Intranet).

Les étudiants sont encadrés et accompagnés par les enseignants (académiques et professionnels) au sein d'une équipe pédagogique ayant la charge de mettre en œuvre et de faire respecter ce présent règlement.

2 Dispositions générales

Le présent règlement a pour objet de définir l'ensemble des règles s'appliquant à la formation Bachelor Affaires Internationales. Il peut être soumis à modification et ainsi réactualisé chaque année.

L'utilisation systématique du masculin a été choisie pour des questions de facilité de rédaction et de lecture. Par conséquent tous les termes relatifs aux personnes doivent se comprendre au féminin comme au masculin

Ce règlement, et les modalités d'évaluation des étudiants en particulier, sont portés à la connaissance des étudiants dans le mois de la rentrée.

Les étudiants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'EM Strasbourg, qui est diffusé sur l'intranet de l'école.

3 Vie étudiante et comportement

3.1 Tenue et utilisation des locaux

Notre école est un lieu public fréquenté par des personnes en formation initiale et en formation continue ou par des entreprises. Dans ce cadre, une tenue décente et un comportement adapté à notre établissement sont indispensables. L'ensemble est régi par le règlement intérieur.

3.2 Utilisation des boîtes mail

Chaque étudiant dispose d'une adresse e-mail EM Strasbourg (nom.prénom@em-strasbourg.eu) dont il garantit le fonctionnement permanent via son compte Ernest (<https://ernest.unistra.fr/>). Ce compte Ernest est à activer personnellement après son inscription administrative.

Elle permet aux professeurs et aux administratifs de transmettre tout type d'informations liées à la scolarité (informations pratiques, dates des partiels, etc...).

Pour ces raisons, les étudiants ont l'obligation de consulter tous les jours leur boîte e-mail. Nul n'est censé ignorer les informations qui sont communiquées par ce canal; aucune excuse ne pourra être acceptée.

En cas de dysfonctionnement de l'adresse EM Strasbourg, l'étudiant concerné doit en informer sans délai le support informatique de l'université support@unistra.fr.

3.3 Représentation des étudiants

Dans chaque promotion, il est procédé simultanément à l'élection de plusieurs délégués au scrutin à deux tours. Tous les étudiants sont électeurs et éligibles. Les délégués sont élus pour un an.

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement de la formation et les conditions de vie des étudiants dans l'établissement.

Des réunions avec le Directeur délégué du programme Bachelor sont programmées régulièrement. Ces échanges sont obligatoires pour les délégués élus tout au long de l'année universitaire de leur mandat.

3.4 Discipline

Un étudiant du Bachelor doit faire preuve d'un comportement irréprochable. Il aura une écoute et une participation active durant les cours. Il respectera autrui ainsi que le matériel mis à sa disposition. Son attitude, son implication et son investissement seront constructifs. Tout comportement inadéquat peut entraîner un avertissement porté au dossier de l'étudiant, le Directeur délégué pouvant déclencher la procédure disciplinaire en vigueur au sein de l'Université de Strasbourg. La participation au cours est obligatoire et son non-respect fait l'objet de sanctions pédagogiques.

3.5 Vie associative

Le programme Bachelor Affaires Internationales de l'EM Strasbourg, au-delà d'un programme de formation, doit être un espace de vie.

C'est pourquoi les activités associatives y sont encouragées. Elles sont un terrain d'initiatives, d'expériences qui complètent la formation et en accroissent l'efficacité.

L'École reconnaît l'autonomie et la responsabilité des organisateurs des activités associatives en ce qui concerne leur champ d'activité.

Cependant, l'École doit maintenir une bonne image et se réserve donc le droit de veiller au respect de la déontologie et de prévoir des sanctions dans le cas du non-respect du règlement intérieur : toutes les activités de formation liées au Bachelor sont obligatoires (conférences, travaux dirigés, travaux pratiques, terrain).

Aucune activité associative ne saurait justifier une absence en cours et/ou activités pédagogiques sauf accord préalable du Directeur délégué.

3.6 Assiduité

La présence aux différents face à face (CM, TD, TS, événements de communauté, etc) est, sauf indication explicite de l'enseignant, obligatoire.

Des pénalités appliquées pour absences injustifiées restent à la discrétion de l'enseignant/responsable de cours. Exemple : - 1 point par absence sur le contrôle continu ou note finale. Les pénalités peuvent être modulées en fonction du comportement des étudiants.

Une **absence non justifiée** à une évaluation intermédiaire et/ou examen final entraîne l'attribution de la **note 0/20**.

Tout étudiant absent au moment du contrôle des présences en début de séance ne sera pas admis en cours sauf accord explicite du professeur.

Le service Stages construit un parcours d'événements professionnalisant pour lesquels l'assiduité sera contrôlée et pénalisée en jury en cas d'absence non justifiée dans les délais.

En cas d'absence ou de retard d'un enseignant, les étudiants sont tenus d'attendre 20 minutes et de prévenir la scolarité Bachelor avant de quitter la salle.

Toute absence doit être justifiée par un écrit dans un **délai de 8 jours** :

- Au près des enseignants pour les absences en cours
- Au près de la Scolarité Bachelor pour les absences aux examens (intermédiaires et finaux) et aux événements obligatoires (visite en entreprise, journées 3 valeurs, ...)

Les consultations ne faisant pas l'objet d'un arrêt médical doivent être fixées en dehors des heures de cours et ne sont pas reconnues comme des absences justifiées.

Sont aussi considérées comme absences justifiées :

- la convocation à des examens nationaux tels que permis de conduire, concours de la fonction publique
- la promotion de l'école (pour les cours seulement)
- les cas de force majeure

Toute autre obligation personnelle ne pourra justifier une absence, y compris les rendez-vous pour des entretiens professionnels.

Toutes activités extérieures liées au cours de Projet de 1^{ère} et 2^{ème} année ne peuvent empiéter sur les cours magistraux et/ou travaux dirigés, évaluations intermédiaires et/ou finales.

Une demande d'absence exceptionnelle peut être étudiée en informant la scolarité à minima 72h avant l'absence et sous réserve d'accord de la Responsable scolarité et/ou de la Directrice des études et/ou du Directeur délégué du programme.

En cas d'usage de faux certificats médicaux, l'étudiant sera convoqué chez le Directeur de programme, et complètera une lettre de reconnaissance à la suite du rendez-vous. L'usage de faux sera à minima sanctionné par un 0/20 à la matière concernée.

Tout comportement irrespectueux en séance de cours peut donner lieu à exclusion du cours avec information à la scolarité pour décision pénalisante en comité d'affectation et jury.

4 Régime spécial d'études (RSE)

Des aménagements d'études peuvent être mis en place pour les étudiants relevant de profils spécifiques.

La demande d'aménagement doit être formulée auprès de la Scolarité dans un délai de maximum deux semaines après le début du semestre. Dans le cas où l'élément justifiant le régime spécial d'étude survient après ce délai de deux semaines, l'étudiant a l'obligation de faire sa demande dans les plus brefs délais.

A noter que **les aménagements ne sont pas mis en place de manière rétroactive**. L'aménagement débute à compter de la date de transmission du document à la Scolarité.

Les aménagements appliqués seront définis selon la situation précise de l'étudiant et validés par la direction du programme. Le contrat pédagogique transmis à l'étudiant détaillera de manière précise les modalités de l'aménagement.

Outre les aménagements d'examens, les différents aménagements ne permettent en aucun cas de manquer les contrôles finaux et continus. En cas d'incompatibilité majeures d'emploi du temps, des dérogations peuvent être demandées à la direction du Bachelor avec un délai de prévenance de 72h.

4.1 Étudiants salariés

Les étudiants exerçant une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine ou 40h par mois sur deux mois consécutifs dans le semestre peuvent bénéficier de la mise en place

d'une dispense d'assiduité aux cours.

Afin de faire la demande d'aménagement, l'étudiant devra transmettre obligatoirement à la scolarité un contrat de travail justifiant le nombre d'heures travaillées dans le mois.

4.2 Étudiants entrepreneurs

Pour les étudiants entrepreneurs, le statut national d'étudiant-entrepreneur est requis. Une dispense d'assiduité aux cours peut être mise en place. L'étudiant devra transmettre à la scolarité la décision du comité Pépité afin de pouvoir bénéficier de l'aménagement.

Dans le cas d'un étudiant auto-entrepreneur, l'étudiant devra présenter une attestation URSSAF ou une attestation fiscale d'autoentrepreneur pour bénéficier d'un aménagement.

4.3 Étudiants engagés dans une mission de volontariat

Il s'agit d'étudiant engagé dans des missions telles que le service civique, pompier volontaire et/ou militaire, dans la réserve opérationnelle et/ou civile, ou dans une mesure de service public (protection civile, etc.).

Le type d'aménagement dépend de la situation de l'étudiant. Afin de faire la demande d'aménagement, il devra transmettre obligatoirement à la scolarité un contrat de service civique signé ou un justificatif signé par l'autorité compétente.

4.4 Sportifs de haut niveau

À l'Université de Strasbourg et l'EM Strasbourg, les étudiants pratiquant une activité sportive à un haut niveau peuvent concilier leur carrière sportive avec la poursuite d'études supérieures. Un aménagement des cours et des examens peut être étudié.

Le statut d'étudiant sportif haut niveau s'obtient après dépôt d'un dossier examiné début juillet, par une commission mixte universitaire/direction régionale des sports/Rectorat/ANS.

Une attestation du Ministère des sports ou de la fédération certifiant le niveau de pratique est obligatoire.

Afin de faire la demande d'aménagement, l'étudiant devra transmettre obligatoirement à la scolarité un justificatif du statut sportif haut-niveau du SUAPS et une attestation du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

4.5 Étudiant-artiste

À l'Université de Strasbourg, les étudiants peuvent concilier leur carrière artistique avec la poursuite d'études supérieures.

Le statut d'étudiant-artiste s'obtient après avoir déposé un dossier examiné par une commission mixte universitaire - direction régionale des affaires culturelles.

Pour l'année 2024-2025, le dossier de candidature complété doit être remis au Service de l'action culturelle avant le lundi 15 mai 2024 à 17h.

Le type d'aménagement dépend de la situation de l'étudiant. Afin de faire la demande d'aménagement, l'étudiant devra transmettre obligatoirement à la scolarité un justificatif du statut artiste haut-niveau délivré par le Service de l'action culturelle de l'Unistra

4.6 Étudiants ayant un mandat électif

Un étudiant ayant un mandat électif peut demander un aménagement de son emploi du temps.

Les mandats permettant de bénéficier de cet aménagement sont les suivants :

- Les mandats électifs au sein des différents conseils centraux de l'Université
- Les mandats dans les Conseils de composante
- Les mandats au sein des instances régionales et nationales du CROUS/CNOUS
- Les mandats électifs au sein des instances nationales, d'État ou dans les collectivités territoriales.

Le type d'aménagement dépend de la situation de l'étudiant. Afin de faire la demande d'aménagement, l'étudiant devra transmettre obligatoirement à la scolarité la preuve du mandat électif en vigueur, par exemple un extrait du procès-verbal de l'élection.

4.7 Étudiants engagés dans la vie associative

Il s'agit des étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association. Afin de faire la demande d'aménagement, l'étudiant devra transmettre obligatoirement à la scolarité le procès-verbal de la composition de bureau ainsi que d'une attestation du président de l'association, décrivant l'engagement de l'étudiant et ses incidences dans le déroulement de ses études.

Un aménagement du planning étudiant est également autorisé dans le cadre des activités liées aux associations sportives de l'école : BDS - Bureau des sports (Bachelor ou PGE). Un contrat pédagogique spécifique sera réalisé entre l'étudiant et la Direction du Bachelor, sous réserve de la validation de sa participation aux activités sportives par le BDS au plus tard début octobre 2024.

4.8 Femme enceinte

L'étudiante en situation de grossesse lors de sa formation peut demander un aménagement d'études spécifique.

Le type d'aménagement dépend de la situation de l'étudiante. Afin de faire la demande d'aménagement, l'étudiante devra transmettre obligatoirement à la scolarité un certificat de grossesse.

4.9 Situation de santé particulière

Les étudiants dans une situation de santé particulière nécessitant l'aménagement de leurs études doivent faire la demande à la Mission Handicap de l'université.

Toutes les informations sont disponibles sur le site <https://handicap.unistra.fr/>

Le type d'aménagement dépend de la situation de l'étudiant. La Mission Handicap fera le lien avec la scolarité pour la mise en application de l'aménagement.

4.10 Chargé de famille

Un étudiant chargé de famille peut demander un aménagement de ses études. Le type

d'aménagement dépend de la situation de l'étudiant. Afin de faire la demande, l'étudiant devra transmettre obligatoirement à la scolarité une copie du livret de famille, d'une attestation du mode de garde, ou à défaut d'une attestation sur l'honneur.

4.11 Aidant familial

« On parle d'aidant à partir du moment où une personne, soit de la famille (80 % des cas) soit un ami ou un voisin (20 % des cas), assure de manière régulière dans le temps et avec une certaine intensité l'accompagnement d'un proche qui a des difficultés de vie importantes et qui n'est plus capable d'assurer lui-même les principaux actes de la vie quotidienne. Et ce, quel que soit l'âge de la personne aidée, du jeune enfant à la personne âgée en passant par celle atteinte d'une maladie chronique ou de handicap. Un aidant peut également coordonner les intervenants professionnels présents dans le quotidien de l'aidé »¹

Un aménagement peut être mis en place pour un étudiant dans cette situation d'aidant familial. La demande est à formuler auprès du **service d'action sociale** de l'EM Strasbourg qui fera le lien avec la scolarité.

4.12 Tableau récapitulatif des aménagements possibles *

Statut	Aménagements possibles *				Document à transmettre lors de la demande
	Dispense d'assiduité aux cours	Planning	Examens	Régime long d'étude	
Étudiants salariés	X				Un contrat de travail d'au moins 10h/semaine ou 40h/mois
Étudiants entrepreneurs	X				La décision du comité Pépite
Situation de santé particulière	X	X	X	X	Le lien sera fait directement entre la Mission Handicap et la Scolarité
Étudiants engagés dans une mission de volontariat	X	X	X		Un contrat de service civique signé ou un justificatif signé par l'autorité compétente
Étudiants sportifs de haut niveau	X	X	X		Un justificatif du statut sportif haut-niveau du SUAPS et une attestation du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports
Étudiant-artiste	X	X			Un justificatif du statut artiste haut-niveau délivré par le Service de l'action culturelle de l'Unistra
Étudiants ayant un mandat électif		X			La preuve du mandat électif en vigueur doit être apportée par exemple par un extrait du procès-verbal de l'élection.
Étudiants engagés dans la vie associative	X				Procès-verbal de la composition de bureau ainsi que d'une attestation du président de l'association, décrivant l'engagement de l'étudiant et ses incidences dans le déroulement de ses études.
Femme enceinte	X	X	X	X	Certificat de grossesse

Chargé de famille	X	X	X		Livret de famille, d'une attestation du mode de garde, ou à défaut d'une attestation sur l'honneur.
Aidant familial	X	X		X	Le lien sera fait directement entre le service d'Action Sociale et la Scolarité

* Les demandes d'aménagement seront étudiées par la direction du programme et la responsable de scolarité. Les aménagements retenus tiendront compte de la situation de chaque étudiant et ils seront précisés dans un contrat pédagogique remis à l'étudiant.

¹ Selon la définition donnée par Florence Leduc, présidente de l'association française des aidants.

5 Les jurys semestriels et de diplomation

5.1 Composition du jury

Afin de suivre le parcours des étudiants tout au long de leur cursus, de valider leur passage en année supérieure ou leur redoublement et leur diplomation entre autres, un Jury est constitué au sein de l'équipe pédagogique du programme.

Le jury est composé à minima de 3 Responsables d'axe pédagogique, du Directeur Délégué et de la Directrice des Études de la formation.

5.2 Jurys semestriels

Le Jury se réunit à l'issue de chaque semestre pour étudier les résultats et de manière plus générale la situation des étudiants au regard des conditions de passage en année supérieure et des conditions de diplomation.

5.3 Jury annuel et de diplomation

Le Jury annuel (final) se réunit à la fin de l'année universitaire, il statue sur les étudiants remplissant ou ne remplissant pas les conditions de passage en année supérieure et/ou les conditions d'obtention du diplôme.

Au terme de ce jury annuel, les éventuelles décisions du jury sont adressées par courrier aux étudiants concernés, accompagnées d'un relevé notes annuel définitif. Le Jury arrête également la liste des étudiants diplômés et leur remet par courrier une attestation de diplôme dans l'attente de la remise du parchemin de diplôme lors de la cérémonie de remise de diplôme en mars/avril de l'année universitaire suivante.

6 Le parcours International Manager

6.1 Admission

L'admission au Bachelor Affaires Internationales (BAI), parcours International Manager, en 1^{ère} année se fait via le concours Ecricome pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat français, via la plateforme Parcoursup.

Les étudiants internationaux (hors système du baccalauréat français) ont la possibilité d'intégrer le Bachelor Affaires Internationales, via un concours d'admission parallèle spécifique, en :

- 1^{ère} année
- 3^{ème} année

Des étudiants internationaux issus d'universités partenaires ont la possibilité selon la nature de la convention de passer un, voire deux semestres en échange simple, ou en double diplomation.

Pour les étudiants ayant passé et réussi le concours Ecricome précédemment, des admissions parallèles et dérogatoires peuvent être étudiées par la Direction pédagogique du programme pour une intégration en :

- 1^{ère} année
- 3^{ème} année

Une admission parallèle en 2A est également possible, sur la base des mêmes critères d'admissibilité dans le programme, complétés d'un examen approfondi de la candidature justifiant l'admission directe en 2A.

A partir de la rentrée 24/25, le processus d'admission en première année vaut également pour l'ouverture du campus de Mulhouse.

6.2 Droits de scolarité

Les droits annuels de scolarité sont approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg.

Dans le cas d'étudiants redoublants, ces droits sont minorés de moitié pour l'année de redoublement.

Dans le cas d'étudiants menant une année de professionnalisation s'ajoutant ou s'insérant aux 3 années initiales, des droits spécifiques sont prévus pour l'accompagnement de leur parcours spécifique.

Dans l'éventualité d'un aménagement d'études d'un étudiant en situation de handicap ou d'un étudiant aidant conduisant l'étudiant à étaler son cursus, les années d'étalement ne sont pas soumises à des frais supplémentaires. Cette remise s'effectue sous condition d'obtention d'un certificat d'aménagement indiquant la nécessité d'étaler le parcours.

Ces droits n'incluent pas les droits universitaires nationaux du diplôme.

6.3 Cursus général

Le programme s'organise sur 3 années d'études, composées chacune de deux semestres consécutifs. Au terme de son cursus, l'étudiant comptabilise 180 crédits ECTS. Des missions professionnelles et/ou activités professionnelles sont à réaliser au cours de ces 3 années de formation.

6.3.1 Les enseignements

L'enseignement en Bachelor Affaires Internationales associe des méthodes d'enseignement variées, notamment :

- des cours magistraux et/ou en travaux dirigés, des conférences,
- des apprentissages en équipes et par l'action,
- des travaux de groupe,
- des études et discussions de cas,
- des travaux de recherches et travaux personnels et par équipe,
- des simulations d'entreprise, serious game et mises en situation,
- des projets et études terrain,

Les enseignements sont dispensés dans le cadre d'unités d'enseignement (UE), elles-mêmes déclinées en matières. Chaque matière composant les UE fait l'objet d'un descriptif (syllabus) dans l'espace intranet de l'étudiant, qui précise entre autres les objectifs pédagogiques, les contenus, les formes d'enseignement, les modalités d'évaluations et leur pondération.

Seules les UE portent des crédits. Sur la totalité du cursus, 2 redoublements sont autorisés (1 maximum par année).

Selon les effectifs, les groupes sont constitués à la rentrée. Des cas de changement de groupe peuvent être examinés si le demandeur formule sa demande auprès de la Scolarité dans la semaine suivant l'annonce des groupes et s'il peut réaliser un échange avec un membre du groupe visé, sauf dans les cas où les groupes sont constitués en fonction des parcours disciplinaires.

Des groupes de niveaux sont spécifiquement constitués dans l'axe des langues sur la base de critères linguistiques.

Les cours pourront se dérouler du lundi au samedi, sur une plage horaire allant de 8h à 20h. Les étudiants devront prendre régulièrement connaissance de leur emploi du temps via le site internet : <https://monemploi dutemps.unistra.fr/>

6.4 1ère année

La première année est découpée en 2 semestres avec 8 UE dont une UE du semestre 2 qui comprend une immersion linguistique et professionnalisante obligatoire sous forme d'expatriation durant environ 10 semaines.

Une UE est réputée acquise si la moyenne pondérée des matières qui la constituent, est supérieure ou égale à 10/20. Les notes des UE, affectées de leur coefficient, interviennent dans le calcul final de la moyenne générale.

A la fin du premier semestre les étudiants inscrits en LV2 Allemand pourront se voir proposer, en fonction de leur niveau, un parcours d'excellence en Allemand.

Les étudiants ont la possibilité de rejoindre **le triple diplôme avec les Universités de**

Hohenheim et de Liège selon les accords établis. Les modalités sont présentées dans l'annexe 3.

1ère année = 60 crédits ECTS	
Semestre 1 (30 crédits)	Semestre 2 (30 crédits)
Enseignements fondamentaux / professionnels	Immersion linguistique et professionnalisante à l'étranger en Centre de langues partenaires Enseignements fondamentaux/ professionnels Selon le parcours choisi, certains enseignements dispensés en français ou anglais

6.4.1 Immersion linguistique et professionnalisante du semestre 2

Les étudiants de 1^{ère} année en parcours International Manager ont l'obligation d'effectuer une Immersion linguistique et professionnalisante de mai à juin (9 semaines) dans l'un des centres linguistiques partenaires de l'EM Strasbourg.

L'affectation dans les centres linguistiques partenaires se fait sur la base du niveau linguistique des néo-bacheliers, défini à partir de la note d'anglais au baccalauréat et le résultat du test de langue à l'arrivée dans le diplôme.

Des dérogations aux affectations à l'étranger peuvent être étudiées selon plusieurs critères et font l'objet d'une étude en Commission d'affectation. La Commission d'affectation regroupe :

- Le Directeur Délégué du programme,
- La Directrice des Études
- la Responsable du département langues et cultures étrangère
- la Responsable des programmes de mobilité internationale

Un étudiant pourra se voir refuser le départ à l'étranger s'il n'obtient pas son visa à temps avant le départ. Il devra alors rester sur site. ATTENTION à prévoir une assurance annulation pour des logements éventuellement réservés.

Il sera porté à la connaissance de l'étudiant avant son départ, la charte de l'étudiant en immersion linguistique et professionnalisante rappelant les règles applicables à l'étranger.

Le non-respect de la charte, par exemple absentéisme récurrent, non-respect des règles au sein du centre peut conduire à une exclusion du programme linguistique. Le jury semestriel pénalisera l'évaluation à la matière *Intégration d'un environnement interculturel*, pouvant aller jusqu'à l'attribution d'une note de 0/20.

Les étudiants qui, pour des raisons exceptionnelles (évaluées en Comité d'Affectation), seraient amenés à rester sur site, se verront proposer un programme de langue interne à l'EM Strasbourg.

6.5 2ème année

L'année comporte 2 semestres répartis en 9 UE sur site.

En cohérence avec le choix effectué lors de leur inscription en Bachelor concernant la dominante linguistique du diplôme, les étudiants ont une partie de leurs enseignements dispensés en français/anglais.

2ème année = 60 crédits ECTS		
Semestre 3 (30 crédits)	Semestre 4 (30 crédits)	
Enseignements fondamentaux / professionnels Cours spécifiques dispensés en français/anglais	Dominante « affaires internationales » principalement dispensée en anglais Cours spécifiques dispensés en français/anglais	UE incluse au S4 : Mission professionnelle en entreprise de 4 mois minimum en France ou à l'étranger

Une UE est réputée acquise si la moyenne pondérée des matières qui la constituent, est supérieure ou égale à 10/20. Les notes des UE, affectées de leur coefficient, interviennent dans le calcul final de la moyenne générale.

6.6 3ème Année

La 3ème année poursuit la spécialisation dans le domaine des affaires internationales, du marketing et de l'action commerciale à travers un parcours à choix et des enseignements électifs.

Un Guide Parcours et Électif 3^{ème} année est porté à la connaissance de l'étudiant afin de lui permettre de choisir sa spécialisation lors de l'inscription en 3ème année.

Elle comporte 2 semestres répartis pour les étudiants restant sur site en 6 UE obligatoires :

- le semestre 5 comprend 5 UE: 3 UE de cours communs, une UE de spécialisation et une UE élective.
- le semestre 6 comprend 1 UE constituée d'une mission professionnelle de fin d'année d'une durée d'au moins 5 mois.

Les étudiants ont la possibilité de rejoindre une université étrangère partenaire en échange simple pendant un ou deux semestres, ou en double diplôme selon les accords établis.

Les étudiants en échange sur un semestre doivent réaliser 4 mois de mission professionnelle (UE 6).

3ème année = 60 crédits ECTS	
Semestre 5 (30 crédits ECTS)	Semestre 6 (30 crédits ECTS)
Enseignements fondamentaux communs Choix d'une spécialité entre: - International marketing - Responsible management International Business Choix d'un électif	5 mois minimum de mission professionnelle
Semestre 5 en université étrangère	4 mois minimum de mission professionnelle
Année complète en université étrangère	

Les étudiants inscrits en double-diplôme « accueil » suivent les mêmes enseignements que les étudiants inscrits en régime initial, sauf dérogation accordée par le Directeur délégué du programme.

6.6.1 La 3ème année en apprentissage

En 2024/2025 la 3^{ème} année de bachelor ouvre en apprentissage. Le rythme de l'apprentissage est organisé selon le principe suivant:

Semestre 5:

- 2 semaines de cours/ 2 semaines en entreprise

Semestre 6:

- 1 semaine de cours/ 3 semaines en entreprise

3ème année = 60 crédits ECTS	
Semestre 5 (30 crédits ECTS)	Semestre 6 (30 crédits ECTS)
Enseignements fondamentaux parcours « Marketing, business and industry » Contrat en entreprise	Enseignements fondamentaux parcours « Marketing, business and industry » Contrat en entreprise

6.7 Affectations en échange universitaire pour la 3ème année

Sur la base du guide des affectations édité par le service relations internationales, les étudiants méritants se verront proposer des affectations sur un ou deux semestres selon les places disponibles, leur rang et notes entre la 1ère année et le semestre 3 de la 2^{ème} année.

Le niveau B2 dans la langue de l'enseignement est exigé. Dans la limite des langues enseignées.

La certification du TOEIC sera mise en place pour les étudiants de 2ème année au cours de leur semestre 3 afin de pouvoir prendre en compte les scores pour justifier de leur niveau.

L'affectation est décidée en commission d'affectation au début du semestre 4 de la 2^{ème} année.

Une Charte de l'étudiant en échange universitaire en 3^{ème} année, est portée à la connaissance de l'étudiant avant son départ à l'étranger. Le non-respect de celle-ci pourra être porté à la connaissance du Jury qui prendra les décisions et/ou sanctions en conséquence.

Si le choix d'affectation se porte sur une université dont l'étudiant n'a pas étudié la langue du pays d'accueil, des **Ateliers de préparation linguistique et de sensibilisation culturelle** seront mises en place par le Département de Langues et Cultures étrangères. La participation à ces ateliers est obligatoire.

Le Comité d'affectation sera informé en cas d'absences non justifiées et répétitives et le Comité Pédagogique réserve le droit d'appliquer une pénalité de -2 points sur la note semestrielle de l'échange académique.

Les étudiants admis sur le parcours en apprentissage n'effectuent pas de séjour académique d'un semestre à l'étranger, notamment du fait du rythme alterné et de la présence en entreprise sur les semaines dédiées.

6.7.1 Les langues

Dans le cadre de la formation Bachelor Affaires Internationales, la pratique des langues vivantes tient une place prépondérante tout au long du cursus.

En dehors de l'immersion linguistique et professionnalisante de 1^{ère} année et de l'expatriation en 3^{ème} année, des enseignements à la pratique de langues vivantes sont pleinement inscrits dans les 3 années du parcours.

Ces enseignements allient plusieurs méthodes d'apprentissage et de pratique :

- **Face à face avec l'enseignant**
- **Travaux en semi-autonomie au Language Learning Center (LLC)**
- **E-learning**
- **Apprentissage en tandem**
- **Préparation et passage certifications linguistiques (TOEIC/WIDAF/SIELE/TeLIC/TCF)**

Des changements de groupes de langues (changement de niveau : niveau inférieur ou niveau supérieur) peuvent être étudiés et doivent faire l'objet d'une demande motivée dans un délai d'un mois maximum après le démarrage des cours de langues. Cette demande doit se faire auprès de la Scolarité et est soumise à la validation du Département Langues et Cultures étrangères.

LV1

La langue vivante 1 en parcours International Manager est obligatoirement l'Anglais pour tous les étudiants sur site.

Pour les étudiants internationaux en 3^{ème} année, qualifiés de bilingue anglais, il leur est proposé en substitution un enseignement en FLE (Français Langues Étrangères).

LV2

Une langue vivante 2 est également obligatoire pour tout étudiant sur site.

Choix parmi les langues proposées : allemand, arabe, chinois, espagnol, espagnol débutant, italien, portugais, russe et FLE (pour les étudiants internationaux ne pratiquant pas d'autre LV2).

L'option LV2 espagnol débutant est réservée aux étudiants qui n'ont jamais étudié l'espagnol.

Au cours de son cursus, l'étudiant pourra changer de LV2 sur demande auprès de la scolarité, soumise à la validation du Département Langues et cultures étrangères, dans le mois suivant chaque rentrée universitaire.

Les étudiants recevront en prêt en début d'année l'ouvrage de langue indispensable pour les deux années d'études, ils devront à la fin de leur cursus et l'obtention de leur diplôme rendre l'ouvrage au LLC dans un parfait état.

Pendant ces deux années, ils en seront entièrement responsables. En cas de perte il faudra prendre contact avec le Coordinateur du LLC et remplacer l'ouvrage.

LV3

L'étude d'une Langue Vivante 3 est possible en 1^{ère} année, 2^{ème} année et 3^{ème} année afin d'ouvrir nos étudiants à une nouvelle dimension linguistique et culturelle.

L'option facultative LV3 peut être étudiée :

- en 1^{ère} année pour poursuivre l'étude en LV3 d'une langue déjà commencée
- en 2^{ème} année pour s'initier à une nouvelle langue et une autre culture
- en 3^{ème} année pour poursuivre l'étude de la LV3 continuée en 1^{ère} ou initiée en 2^{ème} année

Elle est obligatoire pour les étudiants de 2^{ème} année souhaitant partir à l'étranger en 3^{ème} année et ne pratiquant pas la langue du pays en LV2.

En cas de non ouverture du cours (nombre insuffisant d'étudiants inscrits), le Département des Langues & Cultures Etrangères pourra proposer des séances de tutorat dans le cadre d'une expatriation.

Choix parmi les langues proposées : *allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe.*

Le choix de cette option valorise les CLUE selon le barème suivant : 25% du total des points au-dessus de 10/20 en LV3 à chaque semestre sont ajoutés respectivement sur les notes des UE CLUE des semestres concernés.

L'inscription à la LV3 est annuelle. Aucune désinscription en cours d'année n'est possible.

Certifications

Les certifications de langues du TOEIC/WIDAF/SIELE sont organisées pour les étudiants sur site. Les certifications de langues du TeLIC/TCF peuvent également être organisées selon les besoins.

La passation du TOEIC lors du cursus est une condition de diplomation.

Les étudiants ont l'obligation de passer le TOEIC Listening and Reading pendant leur cursus.

Le passage du TOEIC se fait en 2^{ème} année et le score est pris en compte pour les affectations aux départs à l'étranger en 3^{ème} année.

Le TOEIC est une condition de diplomation. Un test équivalent au TOEIC (TOEFL, IELTS etc) peut être pris en compte par l'école sous réserve d'une capacité à calculer une équivalence de notation.

6.8 Acquisitions de compétences particulières

6.8.1 Exceller en français – Plateforme Voltaire

Afin de répondre aux difficultés croissantes de maîtrise de la langue française dans la rédaction de leur correspondance et de leurs examens, les étudiants devront mener les tests en autoformation proposés par la plateforme Voltaire.

La validation du module Orthographe *Exceller en français - Plateforme Voltaire (7 niveaux minimum)* est une condition de passage en 2^{ème} année.

Les étudiants 3A internationaux pourront se voir proposer la version FLE de Gofluent afin de soutenir, si nécessaire, leur apprentissage linguistique en français.

6.8.2 Les 3 valeurs de l'École

L'EM Strasbourg s'est donné comme objectif de placer trois valeurs au cœur de ses missions et de ses activités :

1. **Éthique**
2. **Diversité**
3. **Développement durable**

À la fois enjeux de société et de management d'entreprise, ces valeurs sont incontournables dans un monde professionnel qui s'internationalise.

C'est pourquoi les étudiants ont l'obligation de :

- **Participer aux événements valeurs au cours de leur cursus (selon le rythme défini par la Direction)**
La non-participation à ces événements obligatoires peut être sanctionnée lors d'un jury semestriel.
- **Terminer leur parcours RSO/3 Valeurs via la Plateforme CforCSR avant la fin de leur 3^{ème} année.**

Afin de valider le parcours RSO/3 Valeurs de la plateforme CforCSR, les étudiants doivent réaliser la partie training et passer la certification avant la fin de leur cursus.

La validation du parcours CforCSR est une condition de diplomation.

6.9 Conditions de passage en année supérieure et conditions de diplomation

6.9.1 Passage en 2^{ème} année

A l'issue de la première année d'études, le jury annuel se réunit pour statuer des UE

acquises/non-acquises et/ou défaillantes de l'année et de la moyenne pondérée obtenue à l'année.

La validation du module *Exceller en Français*- Plateforme Voltaire passe par la **réalisation d'au moins 7 niveaux de tests sur 9 niveaux du module SUPÉRIEUR demandés en première année et conditionne le passage en 2^{ème} année.**

Le passage en 2^{ème} année est subordonné :

- à l'obtention de la **moyenne pondérée de 10/20** après compensation
- à la validation du module ***Exceller en français - Plateforme Voltaire***
- à la participation **aux évènements valeurs** de l'école

Les évaluations se font en session unique, il ne sera pas proposé de rattrapages aux étudiants.

Les étudiants ne remplissant pas ces conditions de passage sont autorisés à redoubler (dans la limite de 2 redoublements dans le cursus et 1 redoublement par année).

Le redoublement fera l'objet d'un contrat pédagogique spécifique élaboré par la Direction pédagogique du programme.

Lors de son redoublement, l'étudiant garde le bénéfice des UE acquises de l'année précédant son redoublement et repasse toutes les UE inférieures à 10/20.

Si l'étudiant échoue aux épreuves de l'année qu'il redouble, il est exclu de l'EM Strasbourg.

6.9.2 Spécificité du parcours triple diplôme pour passage en 2ème année :

Pour s'inscrire en 2^{ème} année à l'université de Hohenheim, les étudiants doivent avoir obtenu 60 crédits ECTS dans le cadre du Bachelor Affaires Internationales de l'EM Strasbourg.

6.9.3 Passage en 3ème année

A l'issue de la 2^{ème} année d'études, le jury annuel se réunit pour statuer des UE acquises/non-acquises et/ou défaillantes de l'année et de la moyenne pondérée obtenue à l'année.

Le passage en 3^{ème} année est subordonné

- à l'obtention de la **moyenne de 10/20** après compensation
- à la participation **aux évènements valeurs** de l'école

Les évaluations se font en session unique, il ne sera pas proposé de rattrapages aux étudiants.

L'étudiant ayant rempli les conditions de passage mais n'ayant pas validé les 9 crédits ECTS de l'UE Mission professionnelle devra rattraper les 4 mois de missions professionnelles sur la 3ème année ou effectuer une année professionnalisante après la 3ème année, le jury estimant qu'il n'aura pas acquis la professionnalisation nécessaire pour être diplômé.

Les étudiants ne remplissant pas ces conditions de passage sont autorisés à redoubler (dans la limite de 2 redoublements dans le cursus et 1 redoublement par année).

Le redoublement fera l'objet d'un contrat pédagogique spécifique élaboré par la Direction pédagogique du programme.

Lors de son redoublement, l'étudiant garde le bénéfice des UE acquises de l'année précédant son redoublement et repasse toutes les UE inférieures à 10/20.

Si l'étudiant échoue aux épreuves de l'année qu'il redouble, il est exclu de l'EM Strasbourg.

6.9.4 Spécificité du parcours en apprentissage

Pour s'inscrire en 3^{ème} année dans le parcours en apprentissage, les étudiants doivent remplir les conditions de validation de la 2^{ème} année, avoir déposé un dossier de candidature et avoir été sélectionné par le jury.

6.9.4.1 L'admission dans le parcours en apprentissage

L'intégration du parcours en apprentissage se fait grâce à une sélection sur dossier par le jury durant la deuxième année.

Ce dossier est composé de l'évaluation du dossier académique et d'une lettre de motivation. L'annexe « Fiche d'évaluation du dossier pour l'admission dans le parcours en 3A - apprentissage » présente les critères d'évaluation du dossier.

L'admission dans le parcours en apprentissage se fait en 2^{ème} année et n'est pas ouvert aux étudiants et étudiantes externes à l'EM Strasbourg qui pourraient rejoindre le programme Bachelor via le concours international en 3^{ème} année.

6.9.4.2 De la professionnalisation dans le parcours apprentissage

L'alternance durant la troisième année permettra de remplir les conditions de la professionnalisation pour la troisième année à hauteur de 6 mois de professionnalisation.

6.9.4.3 De l'absence de contrat d'apprentissage dans les délais impartis

Les étudiants n'ayant pas trouvé de contrat d'apprentissage dans les délais prévus par la loi et le financement des OPCO devront poursuivre l'année dans le diplôme choisi en formation initiale, et devront donc s'acquitter des frais de scolarité du BAI.

6.9.5 Spécificité des étudiants inscrits en triple diplôme pour passage en 3^{ème} année

Pour s'inscrire en 3^{ème} année à l'ULiège, les étudiants doivent avoir **obtenu minimum 45 crédits ECTS dans le cadre de la 2^{ème} année** du Bachelor Business Administration and Economics de l'Université de Hohenheim.

6.10 La diplomation

A l'issue de la 3^{ème} année, le jury annuel se réunit pour statuer des UE acquises/non-acquises et/ou défaillantes de l'année et de la moyenne pondérée obtenue à l'année.

La validation de la 3^{ème} année et dernière année d'étude et la diplomation sont subordonnées pour le parcours International Manager :

- à l'obtention de la **moyenne de 8/20 au Semestre 5 et de 10/20** à l'année après compensation.
- A la remise du certificat de fin de parcours de la plateforme des **RSO/3 valeurs - CforCSR**
- au passage du **TOEIC** sur le cursus et à la transmission d'un score

- à la réalisation de **8 mois de missions professionnelles** sur les 3 ans plus 1 mois d'autres activités professionnelles (voir partie professionnalisation)

Dans le cadre du triple diplôme, les étudiants doivent remplir les conditions de diplomation des 3 Universités partenaires. De plus, ces étudiants en triple diplôme peuvent être dispensés du passage du TOEIC pour la diplomation, du fait de leur expérience linguistique poussée.

Les évaluations se font en session unique, il ne sera pas proposé de rattrapages aux étudiants.

Les étudiants ne remplissant pas ces conditions de diplomation sont autorisés à redoubler (dans la limite de 2 redoublements dans le cursus et 1 redoublement par année).

Lors de son redoublement, l'étudiant garde le bénéfice des UE acquises de l'année précédant son redoublement.

Si l'étudiant échoue aux épreuves de l'année qu'il redouble, il est exclu de l'EM Strasbourg.

Aucun étudiant n'est autorisé à redoubler plus de deux fois dans le cursus.

Le jury de diplomation du Bachelor se réunit afin d'analyser l'ensemble des résultats obtenus par les étudiants au cours de leur scolarité et examine les cas particuliers. Il arrête la liste des étudiants diplômables au Diplôme d'Université.

Le major de la promotion est déterminé par la moyenne des 3 années du diplôme.

Le jury aura aussi à statuer sur les étudiants diplômables demandant à mener une année professionnalisante à l'issue de leur 3^{ème} année, sur l'intégration ou non de la période de stage. Ces étudiants devront à ce titre se réinscrire, s'acquitteront des frais de scolarité de ce parcours et seront diplômés l'année suivante.

7 Règlement des examens

7.1 Modes de contrôle

Les connaissances et compétences acquises par les étudiants au cours de leur formation sont évaluées par le biais du contrôle continu et d'un examen final, sauf information spécifique à une matière.

Les enseignants intégreront dans leur notation une évaluation du savoir-être de l'étudiant, en termes d'/de:

- Absentéisme
- Participation
- Respect (retards/comportements)

Une absence justifiée à un examen final donne lieu à un examen de substitution organisé par la Scolarité Bachelors. (Pour la justification des absences, vous référer au point 2 *Assiduité*). Cet examen de substitution sera placé durant les semestres ou sur une plage spécifique communiquée aux étudiants par mail au courant de l'année.

Une absence justifiée à une évaluation du contrôle continu fait l'objet d'une neutralisation de l'épreuve, le poids de cette évaluation est reporté sur l'examen final.

Dans le cadre des examens, le non-respect des consignes de passation (absence de téléphone, connexion internet...) et de rendu (rendre le brouillon) seront considérés comme une fraude et feront l'objet de sanctions correspondantes.

Dans le cadre des examens réalisés en distanciel, des consignes telles que la connexion

obligatoire sur ZOOM, l'allumage de la caméra, l'affichage du nom de l'étudiant, etc. peuvent être demandées par les enseignants. Le non-respect des consignes sera considéré comme une action de fraude et fera l'objet, en fonction de la gravité de la situation, d'une sanction décidée en jury.

7.2 Spécificité du mode de contrôle de l'Immersion linguistique et professionnalisante de 1ère année

L'immersion linguistique et professionnalisante de première année est évaluée à la fois par l'équipe pédagogique de nos centres partenaires et par un Jury en septembre à l'EM Strasbourg.

Durant leur immersion, les étudiants sont évalués par les enseignants du centre linguistique.

Au retour à Strasbourg, les étudiants sont évalués sur leur immersion linguistique et professionnalisante (matière "intégration d'un environnement interculturel", dispensée au second semestre)

Une Charte de l'étudiant en immersion linguistique et professionnalisante en 1^{ère} année, est portée à la connaissance de l'étudiant avant son départ à l'étranger. Le non-respect de celle-ci pourra être porté à la connaissance du Jury qui prendra les décisions et/ou sanctions en conséquence.

8 Missions professionnelles et Année professionnalisante

8.1 Généralités pour le Parcours International Manager

L'étudiant effectue un minimum de mission professionnelle sur l'ensemble de son cursus. Pendant ces missions, l'étudiant doit acquérir une expérience croissante de la relation commerciale dans un contexte international au cours de ses stages ou contrats équivalents.

Les étudiants auront à réaliser 9 mois de missions professionnelles sur l'ensemble de leur cursus. Si ce quota n'est pas atteint, l'étudiant aura l'obligation d'effectuer une année professionnalisante en report de diplôme après la 3^{ème} année. Des dérogations sont effectuées dans le cadre d'accords avec les partenaires étrangers (double et triple diplômes).

A minima 8 mois sont réalisés sous forme de stages ou de contrats équivalents. A ces 8 mois s'ajoute 1 mois (à minima) d'autres activités professionnelles, réalisables tout au long des 3 ans et permettant notamment d'intégrer des jobs étudiants au prorata des heures réalisées et sur présentation du contrat de travail. Le détail des activités qualifiées se trouve dans l'intranet, espace Stages, guides et notices. Les heures réalisées ne seront pas valorisées au-delà d'un mois pour valider ces 9 mois de missions professionnelles.

Les autres activités professionnelles (1 mois) peuvent se réaliser tout au long des 3 ans.

Ce mois d'autres activités professionnelles peut être remplacé par un mois supplémentaire au sein d'un stage ou contrat équivalent (ex : 6 mois à la place de 5 mois en 3^{ème} année).

La répartition des missions professionnelles est la suivante :

- ❖ 1^{ère} année : l'étudiant ne réalise pas de mission professionnelle sous forme de stage, mais est encouragé à prendre un job pour y vivre une première expérience

- ❖ 2ème année : l'étudiant réalise 4 mois de mission professionnelle minimum
- ❖ 3ème année : l'étudiant réalise 5 mois de mission professionnelle minimum (une dérogation est possible dans le cas d'une expatriation au S5 ou à l'année, rendant impossible les 5 mois).

La non acquisition de l'UE Mission professionnelle de 2ème année n'est pas bloquante pour le passage en année supérieure, toutefois, l'étudiant aura l'obligation de rattraper les 4 mois de stages, soit lors de sa 3ème année, soit en s'inscrivant en année professionnalisante après la 3ème année afin de remplir la condition de diplomation de 9 mois de missions professionnelles validés dans le cursus. A défaut de validation de l'UE Mission professionnelle (à minima 10/20), les mois effectués ne seront pas pris en compte dans le cumul des 3 années.

Les détails et l'organisation sont repris au sein d'un guide de l'étudiant en mission professionnelle émis par le Service Développement Entreprises de l'EM Strasbourg, disponible dans l'espace intranet de l'étudiant.

Les maîtres de stage, dits Managers, s'engagent via la convention de stage tripartite à libérer les étudiants en cas d'examens organisés pendant la période de stage.

8.2 Année professionnalisante

L'année professionnalisante fait l'objet d'une maquette pédagogique décrite en annexe 1.

8.2.1 Année professionnalisante dans le cadre d'un redoublement

En 1ère année, l'étudiant a la possibilité de redoubler en année professionnalisante, s'il comptabilise un maximum trois matières à repasser par semestre (des demandes de dérogation motivées peuvent être soumises à la direction du Bachelor). Il devra effectuer une mission en entreprise d'une durée minimum de 3 mois couvrant obligatoirement la période de janvier à mars.

Ce redoublement fera l'objet d'un contrat pédagogique mis en place par la Direction pédagogique du programme.

En 1ère année, l'étudiant en redoublement année professionnalisante devra :

- Réaliser 40 heures de langues en présentiel au LLC sur l'année. L'étudiant est libre d'organiser la réalisation de ces heures. Il peut également les réaliser en distanciel sur la plateforme GoFluent.
- Réaliser un volume de 120 heures de cours en e-learning. Des cours lui seront proposés sur une plateforme d'apprentissage en ligne. L'écriture du « rapport de stage » compte pour 70h de cours en ligne.
- Rédiger un rapport de mission professionnelle qu'il présentera également sous forme de soutenance orale. Sa note finale de mission professionnelle devra être à minima de 12/20 pour valider l'année professionnalisante et passer en année supérieure.

En 2ème et 3ème année, l'étudiant a la possibilité de redoubler en année professionnalisante, s'il comptabilise un maximum trois matières à repasser par semestre (des demandes de dérogation motivées peuvent être soumises à la direction du Bachelor). Il devra effectuer 6 mois de mission professionnelle sous convention de stage ou contrat de travail.

Ce redoublement fera l'objet d'un contrat pédagogique mis en place par la Direction pédagogique du programme.

Que ce soit en 2ème ou 3ème année, l'étudiant en redoublement année professionnalisante devra :

- Réaliser 50 heures de langues en présentiel au LLC sur l'année. L'étudiant est libre d'organiser la réalisation de ces heures. Il peut également les réaliser en distanciel sur la plateforme GoFluent.
- Réaliser un volume de 150 heures de cours en e-learning. Des cours lui seront proposés sur une plateforme d'apprentissage en ligne. L'écriture du « rapport d'immersion professionnelle » compte pour 110h de cours en ligne
- Rédiger un rapport de mission professionnelle qu'il présentera également sous forme de soutenance orale. Sa note finale de mission professionnelle devra être à minima de 12/20 pour valider l'année professionnalisante et passer en année supérieure ou être diplômé.

8.2.2 Hors cas de redoublement

L'étudiant peut à son initiative demander à mener une année professionnalisante en entreprise quelle que soit l'année de diplôme.

L'année professionnalisante valide 6 mois de missions professionnelles sous convention de stage ou contrat de travail entre le 1er septembre de l'année en cours et le 30 août de l'année suivante. Un tuteur pédagogique est attribué à l'étudiant et effectuera le suivi de la mission en entreprise.

Afin que l'année puisse être qualifiée de professionnalisante il est nécessaire que l'étudiant réalise :

1. 50 heures de présentiel au LLC sur l'année. L'étudiant est libre d'organiser la réalisation de ces heures.
2. un volume de 150 heures de cours en e-learning. Des cours lui seront proposés sur une plateforme d'apprentissage en ligne. L'étudiant aura également la possibilité de se perfectionner en langue, grâce à l'outil Go-fluent.
3. un rapport de mission professionnelle qu'il présentera également sous forme de soutenance orale. Sa note finale de mission professionnelle devra être à minima de 12/20 pour valider l'année professionnalisante et passer en année supérieure ou être diplômé.

9 Promotion du Bachelor

L'EM Strasbourg participe à différents salons à destination des étudiants en phase d'orientation, organise des accueils de lycéens sur site, se déplace dans les lycées pour rencontrer les futurs bacheliers.

La participation à la promotion du Bachelor organisée par le Service Communication pourra se traduire par une valorisation en termes de semaines de mission professionnelle.

Type d'événements :

- Salons d'orientation : L'Étudiant, Studyrama, Journée des carrières et des formations, Oriation...
- Journées thématiques : journée des universités, journée portes ouvertes...

Le service communication transmettra en fin d'année au service stages le détail des événements auxquels les étudiants ont participé. Les semaines de Mission professionnelle seront ajoutées aux 9 mois de mission professionnelle pour la diplomation.

10 Démission / Abandon / Suspension d'étude

10.1 Suspension d'étude

L'étudiant a la possibilité d'interrompre ses études pendant une année sur demande écrite auprès du Directeur délégué du programme. La décision d'acceptation sera notifiée à l'étudiant par courrier après concertation et accord de l'équipe pédagogique. Celui-ci n'est plus considéré comme étudiant à l'EM Strasbourg pendant toute la durée de la suspension. **Attention ! Tout semestre débuté entraîne le paiement des droits de scolarité pour l'année universitaire concernée.**

10.2 Abandon/Démission à la demande de l'étudiant

L'étudiant peut déclarer par courrier en lettre recommandée son abandon/sa démission des études Bachelor Affaires Internationales auprès du Directeur délégué du programme et du Directeur de l'EM Strasbourg.

Attention ! Tout semestre débuté entraîne le paiement des droits de scolarité pour l'année universitaire concernée.

10.3 Abandon/démission pour absences injustifiées à tous les examens d'un semestre

L'étudiant reçoit une notification par courrier de ses absences injustifiées pour tous les examens d'un semestre. Le Directeur délégué du programme lui propose le redoublement académique ou la possibilité de démissionner du programme. Le choix de l'étudiant devra être déclaré dans un courrier en lettre recommandée à l'attention du Directeur de l'EM Strasbourg et du Directeur délégué du programme.

Attention ! Tout semestre débuté entraîne le paiement des droits de scolarité pour l'année universitaire concernée.

11 Le parcours Team Entrepreneur

Seule la 3^{ème} année est proposée en 2024/2025 dans ce programme.

11.1 Cursus général

Le programme s'organise sur 3 années d'études, composées chacune de deux semestres consécutifs. Au terme de son cursus, l'étudiant comptabilise 180 crédits ECTS. Des missions professionnelles et/ou activités professionnelles sont à réaliser au cours de ces 3 années de formation.

11.2 La 3ème année TE

La 3ème année se divise en 2 semestres qui s'appuient principalement sur les méthodes d'apprentissage Team Academy, apprentissage par l'action en équipe.

3ème année = 60 crédits ECTS	
Semestre 5 (30 crédits)	Semestre 6 (30 crédits)
UE langues	UE Langues
Apprentissage selon la méthode Team Academy 16 compétences à acquérir	Apprentissage selon la méthode Team Academy 16 compétences à acquérir
UE International Manager qui comprend des enseignements fondamentaux / professionnel	minima 3 mois de stages

Une UE est réputée acquise si la moyenne pondérée des matières qui la constituent, est supérieure ou égale à 10/20. Les notes des UE, affectées de leur coefficient, interviennent dans le calcul final de la moyenne générale. Les niveaux de compétences atteints dans les différentes matières inspirées de la pédagogie Team Academy doivent dépasser en moyenne 3/5 au S5 et 3,5/5 au S6

Les étudiants continuent de travailler sur les projets entrepreneuriaux montés en équipe en 1ère année. Ces projets leur servent d'outil d'apprentissage. Cette action doit être cadrée au sein d'une structure d'accueil SCIC des Team Entrepreneur, ou autre permettant de porter l'activité des projets entrepreneuriaux des étudiants tout au long des 3 années. Ce cadre valide aussi que ces projets servent la pédagogie mise en œuvre.

11.3 Les langues (spécificité TE)

Au-delà du tronc commun avec le parcours International Manager, dans le parcours Team entrepreneur, la LV1 sera mise en expérience à l'occasion des Face à Face tutorés en langue anglaise pendant le S6.

11.4 La diplomation (spécificité TE)

A l'issue de la 3^{ème} année, le jury annuel se réunit pour statuer des UE acquises/non-acquises et/ou défaillantes de l'année et de la moyenne pondérée obtenue à l'année.

La validation de la 3^{ème} année et dernière année d'étude et la diplomation sont subordonnées pour le parcours Team Entrepreneur :

- à l'obtention de la **moyenne de 10/20** après compensation.
- A la remise du certificat de fin de parcours de la plateforme des **RSO/3 valeurs - CforCSR**
- au passage du **TOEIC** sur le cursus et à la transmission d'un score
- à la réalisation de 3 mois de stage à minima en 3^{ème} année, cumulant à minima 5 mois sur la 2^{ème} et la 3^{ème} année.
- à la validation du module **Parcours d'Apprentissage**

Les évaluations se font en session unique, il ne sera pas proposé de rattrapages aux étudiants.

Les étudiants ne remplissant pas ces conditions de diplomation sont autorisés à redoubler (dans la limite de 2 redoublements dans le cursus et 1 redoublement par année).

Lors de son redoublement, l'étudiant garde le bénéfice des UE acquises de l'année précédant son redoublement.

Si l'étudiant échoue aux épreuves de l'année qu'il redouble, il est exclu de l'EM Strasbourg.

Aucun étudiant n'est autorisé à redoubler plus de deux fois dans le cursus.

Le jury de diplomation du Bachelor se réunit afin d'analyser l'ensemble des résultats obtenus par les étudiants au cours de leur scolarité et examine les cas particuliers. Il arrête la liste des étudiants diplômables au Diplôme d'Université.

Le major de la promotion est déterminé par la moyenne des 3 années du diplôme.

Le jury aura aussi à statuer sur les étudiants diplômables demandant à mener une année professionnalisante à l'issue de leur 3^{ème} année, sur l'intégration ou non de la période de stage. Ces étudiants devront à ce titre se réinscrire, s'acquitteront des frais de scolarité de ce parcours et seront diplômés l'année suivante.

12 Règlement des examens

12.1 Modes de contrôle

Les connaissances et compétences acquises par les étudiants au cours de leur formation sont évaluées par le biais du contrôle continu et d'un examen final, sauf information spécifique à une matière.

Les enseignants intégreront dans leur notation une évaluation du savoir-être de l'étudiant, en terme d'/de:

- Absentéisme
- Participation
- Respect (retards/comportements)

Une absence justifiée à un examen final donne lieu à un examen de substitution organisé par

la Scolarité Bachelors. (Pour la justification des absences, vous référer au point 2 *Assiduité*). Cet examen de substitution sera placé durant les semestres ou sur une plage spécifique communiquée aux étudiants par mail au courant de l'année.

Une absence justifiée à une évaluation du contrôle continu fait l'objet d'une neutralisation de l'épreuve, le poids de cette évaluation est reporté sur l'examen final.

Dans le cadre des examens, le non-respect des consignes de passation (absence de téléphone, connexion internet...) et de rendu (rendre le brouillon) seront considérés comme une fraude et feront l'objet de sanctions correspondantes.

Dans le cadre des examens réalisés en distanciel, des consignes telles que la connexion obligatoire sur ZOOM, l'allumage de la caméra, l'affichage du nom de l'étudiant, etc. peuvent être demandées par les enseignants. Le non-respect des consignes sera considéré comme une action de fraude et fera l'objet, en fonction de la gravité de la situation, d'une sanction décidée en jury.

Au semestre 2, 3, 4, 5 et 6 les UE (hors UE Langues et international Manager) regroupant 16 compétences d'un Team Entrepreneur, sont évaluées selon la pédagogie Team Academy en respectant le barème suivant :

Niveau	Intitulé	Description générale
0	Sans capacité	Aucune capacité à travailler sur ce domaine. Aucune connaissance, ni expérience.
1	Débutant	Comprend les bases du domaine, mais n'en a eu que des expériences limitées.
2	Débutant Avancé	Comprend bien les fondements théoriques et a une connaissance plus approfondie sur le sujet. A acquis une certaine expérience en participant à un projet sur lequel la compétence a été beaucoup utilisée.
3	Opérationnel	A une connaissance et une expérience approfondie du sujet. A travailler ou diriger 2 ou 3 projets importants dans ce domaine.
4	Expérimenté	A un savoir-faire approfondi et beaucoup d'expérience dans la mise en œuvre de cette compétence. (A contribué ou dirigé plusieurs projets).
5	Expert	A une connaissance théorique très vaste et beaucoup d'expérience. A la capacité de travailler en tant qu'expert sur le sujet.

Les évaluations liées au modèle Team Academy feront l'objet d'une conversion des notes sur 5 en notes sur 20 pour permettre de calculer une moyenne annuelle sur 20 qui sera présentée en jury pour décider du passage en année supérieure.

12.2 Missions professionnelles et Année professionnalisante (spécificité TE)

Un stage de 3 mois minimum est à réaliser au sein d'une entreprise en 3ème année, cumulant à minima 5 mois sur la 2ème et la 3ème année.

Au-delà des éléments demandés dans le parcours International Manager, il est demandé que le rapport de stage soit fourni dans le portfolio (validation du module Parcours

d'apprentissage). Les compétences développées durant le stage sont évaluées dans le référentiel Team Academy. Le rapport de stage est à élaborer et à présenter suivant les mêmes critères que dans le parcours IM. Les compétences développées durant le stage peuvent documenter le portfolio et être évaluées dans le référentiel Team Academy à la discrétion du jury en vue de la diplomation.

Le stage est une condition de diplomation.

13 Annexes

13.1 Annexe 1 : Maquettes des enseignements 2024-2025

Parcours International Manager

1^{ère} année

VET	DU1 BACHELOR AFFAIRES INTERNATIONALES	Coeff	Crédits	VH présentiel
Parcours	Parcours International Manager 1A - IM1		60	640
SEM1	SEMESTRE 1			
UE1	UE1 - Développement personnel et en équipe		8	60
Matière	Développement personnel et professionnel I	2		20
Matière	Integration week	1		10
Matière	Projets associatifs : Imaginer	2		10
Matière	Posture entrepreneuriale et apprenante	3		20
UE2	UE2 - CLUE 1		9	72
Matière	Business English I	3		24
Matière	Méthodologie de l'étudiant	3		24
Liste choix	Choix LV2 semestre impair (1/1) >>>	3		24
Matière	Arabe pour le monde des affaires I			
Matière	Italien pour le monde des affaires I			
Matière	Russe pour le monde des affaires I			
Matière	Chinois pour le monde des affaires I			
Matière	Allemand pour le monde des affaires I			
Matière	Espagnol pour le monde des affaires I			
Matière	Portugais pour le monde des affaires I			
Matière	FLE			
Matière	Espagnol débutant I			
UE3	UE3 - Outils et exploitation de données		7	50
Matière	Applications bureautiques I	3		20
Matière	Séminaire de méthodologie quantitative I	4		30
UE4	UE4 - Appréhension du monde des affaires 1		6	49
Matière	Comptabilité I	3		24
Matière	Le marché et son environnement I	3		25
SEM1	TOTAL SEMESTRE 1		30	231
SEM2	SEMESTRE 2			
UE5	UE5 - CLUE 2		12	97
Matière	Business English II	3		24
Matière	Séminaire Cap Career	1		10
Matière	Projets associatifs : Agir	3		19
Matière	Microéconomie	2		20
Liste choix	Choix LV2 Semestre pair (1/1) >>>	3		24
Matière	Arabe pour le monde des affaires II			
Matière	Italien pour le monde des affaires II			
Matière	Russe pour le monde des affaires II			
Matière	Chinois pour le monde des affaires II			
Matière	Allemand pour le monde des affaires II			
Matière	Espagnol pour le monde des affaires II			
Matière	Portugais pour le monde des affaires II			
Matière	FLE			
Matière	Espagnol débutant II			
UE6	UE6 - Appréhension du monde des affaires II		7	65
Matière	La démarche marketing	3		25
Matière	Techniques de vente	2		20
Matière	Géopolitique et business	2		20
UE7	UE7 - Agir en responsabilité dans une organisation		7	60
Matière	Societal Analysis - 3 Valeurs	2		16
Matière	Economie, management et environnement	2		20
Matière	Management des hommes et des organisations : MHO	3		24
UE8	UE8 - CLUE Immersion		4	186
Matière	Intégration d'un environnement interculturel	4		186
SEM2	TOTAL SEMESTRE 2		30	408
Matière	Exceller en Français			1

Liste facultative IM1

Options facultatives ouvertes au parcours - IM1		
Liste facultative	Liste Facultative : LV3	20
Matière	Allemand LV3 - L (A)	
Matière	Chinois LV3 - L (A)	
Matière	Espagnol LV3 - L (A)	
Matière	Portugais LV3 - L (A)	
Matière	Arabe LV3 - L (A)	
Matière	Italien LV3 - L (A)	
Matière	Russe LV3 - L (A)	
Matière	Allemand LV3 - L (B)	
Matière	Chinois LV3 - L (B)	
Matière	Espagnol LV3 - L (B)	
Matière	Portugais LV3 - L (B)	
Matière	Arabe LV3 - L (B)	
Matière	Italien LV3 - L (B)	
Matière	Russe LV3 - L (B)	
Liste facultative	Liste Facultative Cours	26
Matière	Mathématiques : cours de soutien	6
Matière	Allemand pour l'Excellence	20

2^{ème} année

VET	DU2 BACHELOR AFFAIRES INTERNATIONALES	Coeff	Crédits	VH présentiel
Parcours	Parcours International Manager 2A - IM2		60	964
SEM	SEMESTRE 3			
UE1	UE1 - Management & outils de gestion		6	60
Matière	Applications bureautiques II	2		20
Matière	Séminaire de méthodologie quantitative II	2		20
Matière	Pratiques RH et organisationnelles	2		20
UE2	UE2 - CLUE 3		9	90
Matière	Projets associatifs : Accélérer	3		30
Matière	Séminaire DPP	2		20
Matière	Business English III	2		20
Liste à choix	Choix LV2 semestre impair (1/1) >>>	2		20
Matière	Arabe pour le monde des affaires I			
Matière	Italien pour le monde des affaires I			
Matière	Russe pour le monde des affaires I			
Matière	Chinois pour le monde des affaires I			
Matière	Allemand pour le monde des affaires III			
Matière	Espagnol pour le monde des affaires III			
Matière	Portugais pour le monde des affaires I			
UE3	UE3 - Marketing & digitalisation		9	80
Matière	Introduction to IA in Business and Management	3		25
Matière	Market Studies : national and international perspectives	4		35
Matière	Digital communication in Business	2		20
UE4	UE 4 - Environnement économique, comptable et juridique		6	55
Matière	Comptabilité & contrôle des gestion	3		25
Matière	Macroéconomie européenne	2		20
Matière	Environnement juridique européen	1		10
SEM	TOTAL SEMESTRE 3		30	285
SEM	SEMESTRE 4			
UE5	UE5 - Strategy & finance		5	50
Matière	Introduction à l'analyse financière	1		10
Matière	Principles of strategy	2		20
Matière	Corporate finance	2		20
UE6	UE6 - Marketing & entrepreneurship		7	66
Matière	International trade techniques I	2		20
Matière	Entrepreneurship	3		26
Liste à choix	Choix Marketing (1/1) (parcours)	2		20
Matière	International Marketing			
Matière	Marketing international			
UE7	UE7 - CLUE 4		9	83
Matière	Projets associatifs : Accélérer	2		13
Matière	Stratégie d'insertion professionnelle portefeuille de compétence	1		10
Matière	Business English IV	2		20
Liste à choix	Choix LV2 semestre pair (1/1) >>>	2		20
Matière	Espagnol pour le monde des affaires IV			
Matière	Allemand pour le monde des affaires IV			
Matière	Arabe pour le monde des affaires II			
Matière	Italien pour le monde des affaires II			
Matière	Russe pour le monde des affaires II			
Matière	Chinois pour le monde des affaires II			
Matière	Portugais pour le monde des affaires II			
Liste à choix	MI semestre B Affectation (1/1)	2		20
Matière	International and intercultural management	2		20
Matière	Management international et interculturel	2		20
UE8	UE8 - Professionnalisation & analyse de données		9	480
Matière	Mission professionnelle et mémoire	6		450
Matière	Méthodologie d'écriture du mémoire	1		10
Matière	Méthodologie de recherche appliquée	2		20
SEM	TOTAL SEMESTRE 4		30	679

Liste facultative IM2

Options facultatives ouvertes aux parcours IM2		
Liste facultative	Liste Facultative Economie	
Matière	Module 2 DD : Microéconomie	20
Matière	Economie & Management	20
Liste facultative	Liste Facultative : LV3	20
Matière	LV3 Chinois - Niveau I (A)	
Matière	LV3 Allemand - Niveau I (A)	
Matière	LV3 Espagnol - Niveau I (A)	
Matière	LV3 Portugais - Niveau I (A)	
Matière	LV3 Arabe - Niveau I (A)	
Matière	LV3 Italien - Niveau I (A)	
Matière	LV3 Russe - Niveau I (A)	
Matière	Allemand LV3 - L2 (A)	
Matière	Chinois LV3 - L2 (A)	
Matière	Espagnol LV3 - L2 (A)	
Matière	Portugais LV3 - L2 (A)	
Matière	Arabe LV3 - L2 (A)	
Matière	Italien LV3 - L2 (A)	
Matière	Russe LV3 - L2 (A)	
Matière	LV3 Chinois - Niveau I (B)	
Matière	LV3 Allemand - Niveau I (B)	
Matière	LV3 Espagnol - Niveau I (B)	
Matière	LV3 Portugais - Niveau I (B)	
Matière	LV3 Arabe - Niveau I (B)	
Matière	LV3 Italien - Niveau I (B)	
Matière	LV3 Russe - Niveau I (B)	
Matière	Allemand LV3 - L2 (B)	
Matière	Chinois LV3 - L2 (B)	
Matière	Espagnol LV3 - L2 (B)	
Matière	Portugais LV3 - L2 (B)	
Matière	Arabe LV3 - L2 (B)	
Matière	Italien LV3 - L2 (B)	
Matière	Russe LV3 - L2 (B)	
Matière	Russe LV3 - L2 (B)	
Matière	Coréen LV3 - Niveau I (A)	
Matière	Coréen LV3 - Niveau I (B)	

3^{ème} année

VET	DU3 BACHELOR AFFAIRES INTERNATIONALES	Coeff	Crédits	VH présentie
Parcours	Parcours International Manager 3A sur site - IM3		60	1073
SEM	Semestre 5 IM sur site			
UE1	UE1 - CLUE 5		6	67
Matière	PPD Seminar	2		27
Liste à choix	Choix LV1 semestre impair (1/1)	2		20
Matière	Business English Workshops			
Matière	FLE			
Liste à choix	Choix LV2 semestre pair (1/1) >>>	2		20
Matière	Arabe pour le monde des affaires I			
Matière	Italien pour le monde des affaires I			
Matière	Russe pour le monde des affaires I			
Matière	Chinois pour le monde des affaires I			
Matière	Allemand : Réussite à la certification			
Matière	Espagnol : Réussite à la certification			
Matière	Portugais pour le monde des affaires I			
Matière	FLE			
UE2	UE2 - International management		6	60
Matière	International project management	2		20
Matière	Managing HR in International Business	2		20
Matière	International Business law	2		20
UE3	UE3 - Corporate processes		6	60
Matière	Innovation & Management	2		20
Matière	Supply chain management	2		20
Matière	Big Data, IA and Business	2		20
Liste à choix	Choix PARCOURS UE4 (1/1)		9	80
UE4	UE4 - International marketing		9	80
Matière	Sustainable distribution of products in urban context	2,25		20
Matière	Digital marketing	2,25		20
Matière	International brand management	2,25		20
Matière	Marketing Game	2,25		20
UE4	UE4 - HR & Management Responsable		9	80
Matière	Responsible organizational behavior	2,25		20
Matière	IHRM in organizations (firms and NGO)	2,25		20
Matière	Global mobility and Talent management	2,25		20
Matière	Corporate leadership	2,25		20
UE4	UE4 - International Business		9	80
Matière	International trade techniques II	2,25		20
Matière	Doing business over the world	2,25		20
Matière	Workshop on international Negotiation	2,25		20
Matière	Case studies : Law in international business	2,25		20
UE 5	UE5 - Elective		3	20
Liste à choix	Choix Electif UE5 (1/1)			
Matière	Action & Team learning	3		25
Matière	Research traineeship	3		25
Matière	Projets pédagogiques	3		25
Matière	Crossborder business issues	3		25
Matière	Mentorat	3		25
Matière	Data treatment & business intelligence	3		25
SEM	Total Semestre 5 IM sur site		30	287
SEM	Semestre 6 IM sur site			
UE 6	UE6 - Professionnalisation et analyse de données II		30	786
Matière	Méthodologie d'écriture du mémoire II			6
Matière	Portefolio de compétences	3		30
Matière	Mission professionnelle et mémoire	27		750
SEM	Total Semestre 6 IM sur site		30	786
EAM	RSO/3 VALEURS CforCSR			

3^{ème} année apprentissage

VET	DU3 BACHELOR AFFAIRES INTERNATIONALES	Coeff	Crédits	VH présentié
Parcours	Parcours International Manager 3A apprentissage		60	453
UE1	UE1 - CLUE 5		6	67
Matière	PPD Seminar	2		27
Liste à choix	Choix LV1 semestre impair (1/1)	2		20
Matière	Business English Workshops			
Matière	FLE			
Liste à choix	Choix LV2 semestre pair (1/1) >>>	2		20
Matière	Arabe pour le monde des affaires I			
Matière	Italien pour le monde des affaires I			
Matière	Russe pour le monde des affaires I			
Matière	Chinois pour le monde des affaires I			
Matière	Allemand : Réussite à la certification			
Matière	Espagnol : Réussite à la certification			
Matière	Portugais pour le monde des affaires I			
Matière	FLE			
UE2	UE2 - International management		6	60
Matière	International project management	2		20
Matière	Managing HR in International Business	2		20
Matière	International Business law	2		20
UE3	UE3 - Corporate processes		6	60
Matière	Innovation & Management	2		20
Matière	Supply chain management	2		20
Matière	Big Data, IA and business	2		20
UE4	UE4 - Marketing and management		9	80
Matière	Digital marketing	2,25		20
Matière	Workshop on international Negotiation	2,25		20
Matière	Sustainable distribution of products in urban context	2,25		20
Matière	Marketing game	2,25		20
UE5	UE5 - Sustainable Business & Industry		9	80
Matière	Corporate leadership	2,25		20
Matière	Doing Business over the world	2,25		20
Matière	Responsible organizational behavior	2,25		20
Matière	Case studies : Law in international business	2,25		20
UE6	UE6 - Professionnalisation et analyse de données II		24	106
Matière	Retour d'expérience			20
Matière	Méthodologie d'écriture du mémoire II			6
Matière	Portefolio de compétences	3		30
Matière	Mission professionnelle et mémoire	21		50
	Total parcours International manager 3A apprentissage		60	453
EAM	RSO/3 VALEURS CforCSR			

Liste facultative IM3 - TE3

Options facultatives ouvertes aux parcours IM3+TE3		
Liste facultative	Liste facultative Economie	20
Matière	Module 3 DD : Principes économiques de stratégie	20
Liste facultative	Liste facultative : LV3	20
Matière	Allemand LV3- Niveau II (A)	
Matière	Chinois LV3- Niveau II (A)	
Matière	Espagnol LV3- Niveau II (A)	
Matière	Portugais LV3- Niveau II (A)	
Matière	Arabe LV3- Niveau II (A)	
Matière	Italien LV3- Niveau II (A)	
Matière	Russe LV3- Niveau II (A)	
Matière	Allemand LV3- L3 (A)	
Matière	Chinois LV3- L3 (A)	
Matière	Espagnol LV3- L3 (A)	
Matière	Portugais LV3- L3 (A)	
Matière	Arabe LV3- L3 (A)	
Matière	Italien LV3- L3 (A)	
Matière	Russe LV3- L3 (A)	

Parcours Team entrepreneur

NET	DU3 BACHELOR AFFAIRES INTERNATIONALES	Coeff	Crédits	VH présentiel
Parcours	Parcours Team Entrepreneur 3A sur site - TE3		60	928
SEM	Semestre 5 TE			
UE	UE1 - Apprenant en équipe IV		6	50
Matière	1. Traitement de l'information et initiation à la méthodologie de recherche IV	1		8
Matière	2. Apprendre à apprendre IV	2		18
Matière	3. Compétences d'apprentissage en équipe IV	1		8
Matière	4. Compétences en créativité IV	1		8
Matière	5. Compétences en communication IV	1		8
UE	UE2 - Leader d'équipe IV		5	30
Matière	6. Compétences en connaissance de soi IV	1		6
Matière	7. Compétences en self-leadership IV	2		12
Matière	8. Compétences en leadership d'équipe IV	1		6
Matière	9. Compétence en développement de communauté IV	1		6
UE	UE3 - Entrepreneur en équipe IV		9	60
Matière	10. Compétences en service client, négociation et ventes IV	2		14
Matière	11. Compétences en gestion de projet et planification IV	1		6
Matière	12. Compréhension des questions financières IV	1		6
Matière	13. Compétences en marketing IV	2		16
Matière	14. Compétences en stratégie IV	1		6
Matière	15. Compétences en innovation IV	1		6
Matière	16. Compétences en création de réseau IV	1		6
UE	UE4 - Langues (A)		3	40
Matière	Business English Workshops	1		20
Liste à choix	Choix LV2 semestre pair (1/1) >>>	2		20
Matière	Arabe pour le monde des affaires I			
Matière	Italien pour le monde des affaires I			
Matière	Russe pour le monde des affaires I			
Matière	Chinois pour le monde des affaires I			
Matière	Allemand : Réussite à la certification			
Matière	Espagnol : Réussite à la certification			
Matière	Portugais pour le monde des affaires I			
Matière	FLE			
UE	UE5 - International Manager II		7	72
Matière	PPD Seminar	2		27
Matière	International Brand management	2		20
Liste à choix	Choix Electif International Manager sauf ATL (1/1)	3		25
Matière	Research traineeship	3		25
Matière	Projets pédagogiques	3		25
Matière	Crossborder business issues	3		25
Matière	Mentorat	3		25
Matière	Data treatment & business intelligence	3		25
SEM	Total semestre 5 TE		30	252
Semestre	Semestre 6 TE			
UE	UE6 - Apprenant en équipe V		7	60
Matière	1. Traitement de l'information et initiation à la méthodologie de recherche V	1		10
Matière	2. Apprendre à apprendre V	3		24
Matière	3. Compétences d'apprentissage en équipe V	1		10
Matière	4. Compétences en créativité V	1		8
Matière	5. Compétences en communication V	1		8
UE	UE7 - Leader d'équipe V		5	40
Matière	6. Compétences en connaissance de soi V	1		8
Matière	7. Compétences en self-leadership V	2		16
Matière	8. Compétences en leadership d'équipe V	1		8
Matière	9. Compétence en développement de communauté V	1		8
UE	UE8 - Entrepreneur en équipe V		10	70
Matière	10. Compétences en service client, négociation et ventes V	2		16
Matière	11. Compétences en gestion de projet et planification V	2		15
Matière	12. Compréhension des questions financières V	1		6
Matière	13. Compétences en marketing V	2		15
Matière	14. Compétences en stratégie V	1		6
Matière	15. Compétences en innovation V	1		6
Matière	16. Compétences en création de réseau V	1		6
UE	UE9 - Langues & professionnalisation		8	506
Matière	Business English Workshops II	2		20
Matière	Portefolio de compétences	3		30
Matière	Mission professionnelle et mémoire	3		450
Matière	Méthodologie d'écriture du mémoire II			6

3^{ème} année

Années professionnalisantes

Eléments	DU1 Bachelor Affaires Internationales	VH
Etape	BAI 1A Année Pro	
VET Miroir	VET Miroir 1A Année Professionnalisante	
Matière	Méthodologie et rapport de stage	70
Matière	Module 1 MOOC	40
Matière	Module 2 MOOC	40
Matière	Module 3 MOOC	40
Matière	Recherches économiques - base de données	20
Matière	Anglais	20
Liste à choix	Liste à choix LV2 1A 2A 3A BAI (1/1)	20
Matière	Espagnol	
Matière	Allemand	
Matière	Arabe	
Matière	Italien	
Matière	Russe	
Matière	Chinois	
Matière	Portugais	
Matière	Soutenance année professionnalisante	1

Eléments	DU2 Bachelor Affaires Internationales	VH
Etape	BAI 2A Année Pro	
VET Miroir	VET Miroir 2A Année Professionnalisante	
Matière	Méthodologie et rapport de stage	110
Matière	Module 1 MOOC	40
Matière	Module 2 MOOC	40
Matière	Module 3 MOOC	40
Matière	Recherches économiques - base de données	20
Matière	Anglais	25
Liste à choix	Liste à choix LV2 1A 2A 3A BAI (1/1)	25
Matière	Espagnol	
Matière	Allemand	
Matière	Arabe	
Matière	Italien	
Matière	Russe	
Matière	Chinois	
Matière	Portugais	
Matière	Soutenance année professionnalisante	1

Éléments	DU3 Bachelor Affaires Internationales	VH
Etape	BAI 3A Année Pro	
VET Miroir	VET Miroir 3A Année Professionalisante	
Matière	Méthodologie et rapport de stage	110
à créer	Module 1 MOOC	40
à créer	Module 2 MOOC	40
à créer	Module 3 MOOC	40
à créer	Recherches économiques - base de données	20
Matière	Anglais	25
Liste à choix	Liste à choix LV2 1A 2A 3A BAI (1/1)	25
Matière	Espagnol	
Matière	Allemand	
Matière	Arabe	
Matière	Italien	
Matière	Russe	
Matière	Chinois	
Matière	Portugais	
Matière	Soutenance année professionnalisante	1

13.2 Annexe 2 : Règlement des examens 2024-2025

Règlement des examens en présentiel Année universitaire 2024/2025

PRINCIPES À RESPECTER

- S'asseoir à minima une place sur deux
- Retard toléré de 30 minutes maximum, pas de temps supplémentaire accordé pour l'examen
- Aucun sac ni veste à proximité (les placer devant l'estrade)
- Les téléphones portables doivent être éteints et dans les sacs AVANT d'entrer dans la salle d'examen ; toute détention d'appareil de communication, portatif et/ou de stockage de données, sera assimilée à une tentative de fraude
- Les écouteurs et autres outils du même type sont interdits. Les étudiants portant l'un de ces dispositifs se verront refuser l'entrée de la salle.
- Pas de trousse sur la table
- Une seule calculatrice par personne (non programmable) si autorisée à l'épreuve
- Interdiction de quitter la salle d'examen avant 30 minutes
- Interdiction d'aller aux toilettes durant les 30 premières minutes de l'épreuve
- Composer l'examen sur les feuilles et intercalaires distribuées en début d'épreuve
- Ne pas rendre de feuille de brouillon (feuille A4 sans lignes)
- Ne pas rédiger une copie au crayon à papier
- **Le silence est de rigueur** Toute communication entre candidats est interdite pendant l'épreuve jusqu'à la remise des copies et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucun prêt de matériel entre les candidats durant l'épreuve
- Composer avec ses idées et ses mots à soi. Le plagiat, à savoir l'emprunt de phrases, de formules mémorisées attribuables à un auteur sans en mentionner la provenance, sera considéré comme une fraude
- Dictionnaire autorisé pour les visitants et double-diplômes ainsi que les étudiants en parcours CBM, sauf avis contraire d'un enseignant
- Signer la feuille d'émargement en fin d'épreuve au moment de rendre sa copie

TOUTE FRAUDE OU TENTATIVE DE FRAUDE PEUT ENTRAÎNER LA COMPARUTION DE SON AUTEUR DEVANT LA SECTION DISCIPLINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE, CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE DE L'EDUCATION ET DU DECRET N° 92-657 DU 13/07/1992

13.3 Annexe 3 : Triple diplôme avec les Universités de Hohenheim et Liège

Les étudiants du Bachelor affaires internationales, parcours International Manager, ont la possibilité de réaliser un triple diplôme en partenariat avec les universités de Hohenheim et Liège.

La sélection est effectuée sur la base des notes d'Allemand du semestre 1 ainsi que sur la base de la motivation des étudiants.

Les étudiants sélectionnés pour ce parcours (15 places) devront impérativement :

- Intégrer le parcours d'excellence en allemand au semestre 2 de la première année

Le cursus du triple diplôme est organisé comme suit :

- La première année est réalisée à l'EM Strasbourg
- La seconde année est réalisée à l'université de Hohenheim
- La troisième année est réalisée à l'université de Liège

Les étudiants de l'Université de Hohenheim suivront la 3ème année à l'EM Strasbourg du parcours International manager.

Les étudiants de l'université de Liège suivront la 2^{ème} année à l'EM Strasbourg du parcours International Manager.

Study track for EM Strasbourg Students

1-EMS	CLUE (Cross-Cultural Management, Languages and EU related topics) 1 (9)	Développement personnel et en équipe (8)		Appréhension du monde des affaires (6)		Outils et exploitations de données (7)	
2-EMS	CLUE (Cross-Cultural Management, Languages and EU related topics) 2 (12)	Appréhension du monde des affaires II (7)		Agir en responsabilité dans une organisation (7)		Immersion (4)	
3-HOH	Wirtschaftsmathematik (6)	Sozialwissenschaften (6)	Grundlagen der Makroökonomie (6)	Einführung in die Wirtschaftswissenschaften (6)		Sprachkurs Deutsch (6)	
4-HOH	Digital Business (6)	Einführung in die statistische Datenanalyse (6)	Grundlagen der Mikroökonomie (6)	Unternehmensführung (6)		Profil IBE (6) International Business and Innovation	
5-ULG	Probabilité et inférences statistiques / Comptabilité analytique et contrôle de gestion (5)	1 Droit cours à choisir (5)	Digital transformation – EN (5)	Supply Chain Management – FR or EN (5)		English (3,5)	Business Game (5)/ Portefeuille de compétences (4)
6-ULG	Analyse des états financiers et financement de l'entreprise -FR or EN (5)	GRH, mondialisation et innovation (5)	Economics of Globalization (5)/ ou Economie monétaire et financière (5)	Elective (5)	Droit cours à choisir (5)	English (3,5)	Stage ou travail de synthèse (5)

Stage professionnel en entreprise: minimum duration of 8 weeks, 38h per week (full-time in Belgium)